

Le PLR salue le durcissement de la loi sur le transport de voyageurs

Berne le 13 décembre 2012

Communiqué

Le PLR salue le durcissement de la loi sur le transport de voyageurs

Un assouplissement de l'obligation de transporter permet de lutter contre la violence et le vandalisme

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux se félicite de la décision du Conseil des Etats de durcir la loi sur le transport de voyageurs. Ce dernier a repris l'essentiel de la motion de la commission de la politique de sécurité du Conseil national et a donc suivi le Conseil national sur ce point. Dorénavant il sera possible d'exclure des personnes des transports publics pour des motifs d'atteinte à l'ordre public et à la sécurité. Ceci est un appel clair fait au Conseil fédéral pour qu'il agisse en la matière.

Le PLR salue l'assouplissement introduit pour les entreprises qui ont l'obligation de transporter. C'est un instrument efficace pour la prévention de la violence et du vandalisme. La modification de la loi permettra ainsi d'améliorer la sécurité des passagers et du personnel, notamment lors du transport des supporters pour les matchs à l'extérieur qui pose des problèmes importants.

Les entreprises ne sont plus obligées de transporter des passagers violents, même munis d'un titre de transport valable. Cette modification de la loi sur le transport de voyageurs ne permettra pas de résoudre complètement le problème du vandalisme dans les trains de supporters ou dans les autres moyens de transports. Néanmoins le PLR salue cette modification décidée aujourd'hui par le Conseil des Etats qui permet de combler une lacune de la loi et d'améliorer le cadre juridique existant – **par amour de la Suisse.**

Contacts:

- › Hans Altherr, conseiller des Etats, 079 635 60 33
- › Joachim Eder, conseiller des Etats, 079 755 86 78
- › Corina Eichenberger, conseillère nationale, 079 330 40 49
- › Hugues Hiltbold, conseiller national, 079 656 30 10
- › Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 60 10
- › Philippe Miauton, porte-parole, 079 277 68 41